

NOTICE D'INFORMATION
**CAP AGENT DE PREVENTION
ET DE MEDIATION**
CANDIDATS INDIVIDUELS
SESSION 2026

Pour l'épreuve EP 2 : PRÉVENTION ET MÉDIATION
Coefficient 4

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale (orale) d'une durée de 30 minutes.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué de cing fiches d'activités professionnelles élaborées par le candidat dans le cadre de son activité professionnelle ou de la période de formation en milieu professionnel. Elles sont établies à partir de situations à problèmes rencontrées en milieu professionnel.

L'épreuve comprend :

- la présentation d'une partie du dossier par le candidat, en dix minutes maximum,
- un entretien avec le jury :
 - ⇒ ayant trait aux situations décrites et aux savoirs associés en relation avec la situation,
 - ⇒ permettant d'apprécier la capacité du candidat à réagir à un (ou des) événement(s) conflictuel(s) nouveau(x) mais en lien avec l'une des situations du dossier.

Chaque fiche du dossier, dactylographiée, doit comporter :

- l'indication du contexte institutionnel de l'action et de l'implication du candidat,
- une description significative de la situation ayant donné lieu à une résolution de problèmes. Cette situation est obligatoirement en rapport avec le référentiel du diplôme et les compétences évaluées par l'épreuve (problèmes porteurs de conflits potentiels ou avérés, problèmes liés à des dysfonctionnements matériels, à des comportements à risques ...),
- une présentation argumentée des solutions mises en œuvre et des difficultés rencontrées.

Les fiches doivent relater des problèmes de nature variée.

En l'absence de fiches à la date fixée par le recteur, le candidat ne pourra pas être interrogé et se verra attribuer la note 0.

Le dossier des 5 fiches d'activité professionnelle et les attestations des différentes périodes de formation en milieu professionnel ou de l'activité professionnelle sont à renvoyer pour le 20 mai 2026 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Grenoble
DEC Pôle Voie Professionnelle - Bureau 225
Fiches EP2 CAP APM
7 Place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1